



# Rapport du 8<sup>e</sup> Comité technique sur les procédures de gestion de la CTOI

Bangkok, 10-11 mai 2024

---

---

## **DISTRIBUTION :**

Participants à la Session  
Membres de la Commission  
Autres États et organisations internationales intéressés  
Département des pêches de la FAO  
Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO

## **RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE**

CTOI 2024. Rapport du 8<sup>e</sup> Comité technique sur les procédures de gestion de la CTOI. 10-11 mai 2024. *IOTC-2024-TCMP08-R[F]*, 20pp.

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des Thons de l'Océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des Thons de l'Océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Indian Ocean Tuna Commission  
PO Box 1011  
Victoria, Mahé, Seychelles  
Email : [iotc-secretariat@fao.org](mailto:iotc-secretariat@fao.org)  
Site web : <http://www.iotc.org>

## ACRONYMES

BET	Patudo
B <sub>PME</sub>	Biomasse qui permet la Production Maximale Équilibrée
CPC	Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes
CS	Comité Scientifique de la CTOI
CTOI	Commission des Thons de l'Océan Indien
CTPG	Comité Technique sur les Procédures de Gestion
DPG	Dialogue sur les Procédures de Gestion
ESG	Évaluation de la Stratégie de Gestion
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GT	Groupe de travail de la CTOI
GTCDS	Groupe de Travail sur la Collecte des Données et les Statistiques de la CTOI
GTEPA	Groupe de Travail sur les Écosystèmes et les Prises Accessoires de la CTOI
GTM	Groupe de Travail sur les Méthodes de la CTOI
GTPP	Groupe de Travail sur les Poissons Porte-épée de la CTOI
GTTN	Groupe de Travail sur les Thons Néritiques de la CTOI
GTTT	Groupe de Travail sur les Thons Tropicaux de la CTOI
GTTTm	Groupe de Travail sur les Thons Tempérés de la CTOI
MCG	Mesure de Conservation et de Gestion (de la CTOI ; Résolutions et Recommandations)
ORGP	Organisation Régionale de Gestion des Pêches
PG	Procédure de Gestion
PME	Production Maximale Équilibrée
SPC	Secrétariat de la communauté du pacifique
SSB	Biomasse du stock reproducteur
TAC	Total Admissible de Captures
UE	Union européenne
YFT	Albacore

## COMMENT INTERPRÉTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS CE RAPPORT

Le Rapport suivant a été rédigé en utilisant les termes suivants et les définitions associées en vue d'éviter toute ambiguïté liée à l'interprétation de certains paragraphes.

**Niveau 1 :** *D'un organe subsidiaire de la Commission au niveau supérieur dans la structure de la Commission :*  
**RECOMMANDE, RECOMMANDATION :** toute conclusion ou demande d'action émanant d'un organe subsidiaire de la Commission (comité ou groupe de travail) qui doit être présentée formellement au niveau suivant de la structure de la Commission, pour examen/adoption (par exemple d'un Groupe de travail au Comité scientifique, du Comité à la Commission). L'intention est que la structure supérieure examine l'action recommandée et la mette en œuvre dans le cadre de son mandat, si l'organe subsidiaire émetteur n'a pas lui-même le mandat adéquat. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.

**Niveau 2 :** *D'un organe subsidiaire de la Commission à une CPC, au Secrétariat de la CTOI ou à un autre organe (mais pas la Commission) qui devra accomplir une tâche spécifique :*

**A DEMANDÉ :** Ce terme ne devrait être utilisé par un organe subsidiaire de la Commission que s'il ne souhaite pas que cette demande soit formellement adoptée/approuvée par le niveau supérieur de la structure de la Commission. Par exemple, si un comité désire des informations complémentaires d'une CPC sur une question donnée, mais ne souhaite pas formaliser cette demande au-delà du mandat dudit comité, il peut demander qu'une action particulière soit réalisée. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation

**Niveau 3 : Termes généraux à utiliser pour des questions de cohérence :**

**A DÉCIDÉ/S'EST ACCORDÉ/A INDIQUÉ/A CONVENU** : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme une décision sur des mesures à prendre dans le cadre de son mandat et qui n'a pas déjà été abordé aux niveaux 1 et 2 ; tout point de discussion ayant recueilli l'agrément général des délégations/participants durant une réunion et qui n'a pas besoin d'être examiné/adopté par le niveau supérieur dans la structure de la Commission.

**a noté/A PRIS NOTE/NOTANT** : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme d'une importance justifiant de l'inclure dans le rapport de réunion, pour référence.

**Tout autre terme** : tout autre terme peut être utilisé, en plus des termes du niveau 3, pour mettre en évidence dans le rapport l'importance du paragraphe concerné. Cependant, les paragraphes identifiés par ces termes sont considérés comme ayant une portée d'explication/information et n'entrent pas dans la hiérarchie terminologique décrite ci-dessus (par exemple : **A EXAMINÉ, PRESSE, RECONNAÎT...**)

## Table des matières

RESUME EXECUTIF .....	6
<b>1. OUVERTURE DE LA SESSION ET DISPOSITIONS .....</b>	<b>7</b>
<b>2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION .....</b>	<b>7</b>
<b>3. ADMISSION DES OBSERVATEURS .....</b>	<b>7</b>
<b>4. DECISIONS DE LA COMMISSION RELATIVES AUX TRAVAUX DU CTPG .....</b>	<b>7</b>
<b>4.1. RESULTATS DE LA 7EME SESSION DU CTPG .....</b>	<b>7</b>
<b>5. INTRODUCTION À L'ESG ET PRESENTATION DES RÉSULTATS DE L'ESG .....</b>	<b>8</b>
<b>6. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE DE GESTION/DES MODÈLES D'EXPLOITATION ET ACTIONS NÉCESSAIRES POUR LEUR ADOPTION.....</b>	<b>9</b>
<b>6.1. LISTAO.....</b>	<b>9</b>
<b>6.2. ESPADON.....</b>	<b>11</b>
<b>6.3. QUESTIONS GÉNÉRALES .....</b>	<b>13</b>
<b>6.3.1. MISE EN ŒUVRE DES PG, ACTIONS ET EXAMEN RÉGULIER DE LA MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>13</b>
<b>7. ORIENTATION FUTURE DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION .....</b>	<b>13</b>
<b>7.1. PLAN DE TRAVAIL.....</b>	<b>13</b>
<b>7.1.1. NOUVEAU CALENDRIER .....</b>	<b>13</b>
<b>7.1.2. BUDGET ET RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LES DEVELOPPEMENTS TECHNIQUES.....</b>	<b>13</b>
<b>7.1.3. EXAMEN EXTERNE.....</b>	<b>13</b>
<b>7.2. PRIORITÉS.....</b>	<b>13</b>
<b>7.3. PROCESSUS ET FUTURES RÉUNIONS DU CTPG.....</b>	<b>14</b>
<b>8. ADOPTION DU RAPPORT .....</b>	<b>14</b>
Appendice 1 Liste des participants .....	15
Appendice 2 Ordre du jour de la 8 <sup>e</sup> Session du Comité technique sur les procédures de gestion .....	19
Appendice 3 Liste des documents .....	20

### Résumé exécutif

La huitième réunion du Comité technique sur les procédures de gestion s'est tenue les 10 et 11 mai 2024 à Bangkok, Thaïlande. La réunion s'est tenue dans un format hybride, avec des délégations présentes physiquement dans la salle de réunion, et d'autres participants présents par vidéoconférence. La présidente a souhaité la bienvenue aux participants et a ouvert la réunion. Mme Kim a souligné l'importance de la formulation des procédures de gestion dans l'élaboration de la politique des membres de la CTOI concernant la gouvernance des espèces importantes de la CTOI. Elle a souligné le consensus général au sein de la communauté scientifique de la CTOI selon lequel l'évaluation de la stratégie de gestion pour le listao et l'espadon est dans un état avancé, présentant une opportunité prometteuse pour la Commission d'envisager l'adoption de la proposition pour les procédures de gestion de ces espèces. La Présidente a noté que le Dr Toshihide Kitakado, Président du Comité scientifique de la CTOI, n'a pas pu coprésider la réunion comme prévu initialement. Cependant, il a offert une assistance en ligne pour plusieurs points de l'ordre du jour. La présidente a souhaité la bienvenue à 131 délégués de 27 parties contractantes de la Commission et à 8 observateurs (y compris des experts invités) à la session. La liste des participants figure à l'[Appendice I](#).

CTPG08.01 [paragraphe 26] Considérant que toutes les PG du listao testées présentent une bonne performance en ce qui concerne l'état du stock (par exemple, toutes montrent que la biomasse du stock est supérieure au LRP avec une probabilité élevée) et qu'il existe peu de différences entre eux en ce qui concerne les autres mesures de performances dans le jeu de référence, le CTPG a noté que toutes les PG garantissent que le listao sera géré dans des limites biologiques sûres. Par conséquent, le CTPG **RECOMMANDE** à la Commission d'envisager l'adoption de la proposition de l'UE pour la PG qui a les propriétés suivantes : (i) 50% de probabilité d'être au point de référence-cible du listao en 2034-2038 (c'est-à-dire 40%  $B_0$ ), (ii) paramétrisation de la PG de type stable, et (iii) clause de changement du TAC asymétrique.

CTPG08.02 [paragraphe 27] Le CTPG a noté que l'augmentation des captures de listao affectera également les stocks d'albacore et de patudo qui sont surexploités et sujets à la surpêche). Le CTPG **RECOMMANDE** que le CS étudie et incorpore les effets écosystémiques dans la prochaine révision de la PG sur le listao, étant donné que la pêche du listao aura un impact sur les captures d'autres espèces, telles que l'albacore, le patudo et les requins.

CTPG08.03 [paragraphe 28] En outre, compte tenu du fait que, par le passé, les captures ont été supérieures aux limites recommandées, le CTPG **RECOMMANDE** à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour garantir que les captures ne dépassent pas le TAC lors de l'application de la PG.

CTPG08.03 [paragraphe 44] Après avoir synthétisé la performance comparable globale et le compromis entre les objectifs de gestion des six procédures de gestion de l'espadon, le CTPG **RECOMMANDE** à la Commission d'envisager d'adopter la proposition australienne avec le paramétrage suivant : (i) un critère de réglage de 60% ou 70% par rapport au point de référence-cible, et (ii) un type de PG basé sur les données et à réaction rapide.

CTPG08.04 [paragraphe 44] Après avoir examiné la performance et le compromis entre les objectifs de gestion des six procédures de gestion candidates de l'espadon, le CTPG **RECOMMANDE** à la Commission d'envisager d'adopter la proposition australienne pour une PG de l'espadon : MP1 ou MP2. Ces dernières ont les propriétés suivantes : une PG à réaction rapide, basée sur des données, avec une probabilité de 60% (MP1) ou 70% (MP2) d'être au point de référence-cible en 2034-2038.

CTPG08.05 [paragraphe 45] Le CTPG a également noté que les changements dans les captures d'espadon affecteront également d'autres espèces, en particulier les espèces de requins. Le CTPG **RECOMMANDE** au CS d'étudier et d'incorporer les effets écosystémiques dans la prochaine révision de la PG sur l'espadon.

CTPG08.06 [paragraphe 56] Compte tenu de l'état d'avancement des travaux sur l'ESG pour les espèces de la CTOI, la CTPG **RECOMMANDE** qu'un CTPG virtuel soit convoqué au début de 2025 en mettant l'accent sur le germon, si le CS convient que des progrès suffisants ont été accomplis, et qu'un CTPG d'une journée soit convoqué à la suite de la session de la Commission en 2025. La CTPG **RECOMMANDE** également que le GTM(ESG) se tienne en mars/avril et que la prochaine réunion du CTPG comprenne une composante de renforcement des capacités, en tenant compte des options suggérées par le petit groupe de travail.

## 1. OUVERTURE DE LA SESSION ET DISPOSITIONS

1. La huitième réunion du Comité technique sur les procédures de gestion s'est tenue les 10 et 11 mai 2024 à Bangkok, Thaïlande. La réunion s'est tenue dans un format hybride, les délégations étant présentes physiquement dans la salle de réunion et certains participants assistant à la réunion par vidéoconférence. La réunion a été présidée par Mme Jung-re Riley Kim (Présidente de la CTOI).
2. La présidente a souhaité la bienvenue aux participants et a ouvert la réunion. Mme Kim a souligné l'importance de la formulation des procédures de gestion dans l'élaboration de la politique des membres de la CTOI concernant la gouvernance des espèces importantes de la CTOI. Elle a souligné le consensus général au sein de la communauté scientifique de la CTOI selon lequel l'évaluation de la Stratégie de gestion pour le listao et l'espadon est dans un état avancé, présentant une opportunité prometteuse pour la Commission d'envisager l'adoption de la proposition pour les procédures de gestion de ces espèces.
3. La présidente a noté que le Dr Toshihide Kitakado, Président du Comité scientifique de la CTOI, n'a pas pu coprésider la réunion comme prévu initialement. Il a toutefois offert son aide en ligne pour plusieurs points de l'ordre du jour. La présidente a souhaité la bienvenue à 131 délégués de 27 Parties contractantes de la Commission et à 8 observateurs (y compris les experts invités) à la session. La liste des participants figure à l'[Appendice I](#).

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

4. La présidente a noté que le CTPG a été établi pour améliorer la compréhension mutuelle et la communication efficace entre la science et la gestion, ainsi que pour faciliter le processus de prise de décision de la Commission sur les questions relatives aux procédures de gestion. A cette fin, les scientifiques ont fait état de leurs progrès dans l'élaboration et l'évaluation des procédures de gestion pour les principaux stocks de thons de l'océan Indien, en suivant les lignes directrices énoncées dans la Résolution 15/10 et le plan de travail connexe que la Commission a approuvé.
5. L'ordre du jour adopté pour la réunion est présenté à l'[Appendice II](#). Les documents présentés au CTPG sont énumérés à l'[Appendice III](#).

## 3. ADMISSION DES OBSERVATEURS

6. Conformément à l'article VII de l'accord instituant la CTOI, le CTPG08 a admis les observateurs suivants, comme prévu à l'article XIV du règlement intérieur de la CTOI (2023) :

### Membres et membres associés de la FAO

- États-Unis d'Amérique

### Organisations non gouvernementales (ONG)

- International Pole-and-line Foundation
- International Seafood Sustainability Foundation
- PEW Charitable Trusts
- Sustainable Fisheries and Communities Trust
- Association de l'industrie thonière thaïlandaise
- Fonds mondial pour la nature (WWF)

### Experts invités

- Taiwan, Province de Chine

## 4. DECISIONS DE LA COMMISSION RELATIVES AUX TRAVAUX DU CTPG

### 4.1. RESULTATS DE LA 7EME SESSION DU CTPG

7. Le CTPG a été informé des principaux résultats de la 7<sup>e</sup> session du Comité technique sur les procédures de gestion (IOTC-2024-TCMP08-03), inclus dans les paragraphes ci-dessous (les paragraphes 30 et 31 concernent la PG du SKJ ; les paragraphes 37 et 38 concernent la PG du SWO.) :

- (Paragraphe 30) *Le CTPG A NOTÉ l'instabilité des captures associée à des cibles de calibrage plus agressives. Il a été proposé d'exclure le calibrage de 50%, NOTANT qu'une décision similaire avait été*

prise pour l'ESG du patudo et de l'espadon. Cependant, le CTPG **A NOTÉ** que les PG doivent continuer à être évaluées en utilisant la grille entière des modèles d'évaluation (actuellement seule la moitié des modèles sont inclus dans le MO) et que la performance de la PG pourrait également changer si des stabilisateurs du TAC sont inclus. Le CTPG **A CONVENU** de renvoyer la décision à la réunion du CTPG08 du mois de mai, dans l'attente des résultats complets, afin de pouvoir rétrécir encore davantage les options des PG. En outre, le CTPG a noté que la PG calibrée sur la probabilité de 50% d'atteindre la cible avait préliminairement été évaluée comme atteignant une probabilité de se situer dans le quadrant vert de Kobe ( $B > B_{PME}$  et  $F < F_{PME}$ ) de 83% et 85% pour la PG de Type A et la PG de Type B, respectivement.

- (Paragraphe 31) Le CTPG a estimé que les comparaisons qualitatives des diverses PG par rapport à différents objectifs de gestion (par ex. Type-A, le calibrage de 60% est privilégié par rapport à la capture moyenne maximum ; Type-B, le calibrage de 50% est privilégié par rapport à la capture maximum possible) dans l'ESG du listao sont très informatives, et **A DEMANDÉ** aux développeurs de produire ces comparaisons qualitatives (en insistant sur le fait de savoir si la différence est importante) pour résumer la performance des PG afin d'aider les gestionnaires à prendre des décisions sur le choix d'une PG.
- (Paragraphe 37) Le CTPG **A NOTÉ** que l'estimateur de la PG basée sur un modèle se base sur un modèle de production excédentaire de Schaefer standard qui part du principe que la PME est atteinte à 50% SBO. Le CTPG **A** également **NOTÉ** que ce postulat ne concorde pas avec la règle de contrôle de l'exploitation en crose de hockey 40-10 sous-jacente, étant donné que des mesures de gestion pourraient ne pas être déclenchées lorsque le stock chute en-deçà de  $B_{PME}$ . Il a été fait observer que cette divergence pourrait ne pas être importante car l'estimateur permet de fournir des valeurs d'entrée dans la HCR et fait l'objet de tests. Néanmoins, le CTPG a suggéré d'étudier les effets d'un estimateur plus en phase avec la HCR, correspondant à une PME atteinte à 40% SBO, afin de déterminer son influence sur la performance de la PG. Le CTPG **EST CONVENU** que cette question mérite une discussion technique à la prochaine réunion de la Task force sur l'ESG du mois d'avril.
- (Paragraphe 38) D'après la performance observée des PG, le CTPG a discuté des options permettant d'affiner le choix des PG pour examen approfondi à la réunion du CTPG au mois de mai. Le CTPG **A NOTÉ** que la performance était relativement similaire parmi les divers stabilisateurs du TAC et **EST CONVENU** d'éliminer les options 15-15 et 10-10 tout en retenant l'option 15-10. En outre, le CTPG **EST CONVENU** de maintenir tous les types de PG (alors que les PG basées sur un modèle produisent généralement des captures inférieures, elles offrent une plus grande stabilité).
- (Paragraphe 40) Le CTPG **A RAPPELÉ** que la date limite de soumission des documents complets pour le CTPG du mois de mai est fixée au 10 avril (30 jours avant le début de la réunion du CTPG). Le CTPG **A NOTÉ** que cette date limite tombe avant la fin de la réunion de la Task Force sur l'ESG qui se déroulera du 10 au 13 avril. Par conséquent, toutes les discussions tenues durant cette réunion ne pourraient pas être incluses dans les documents soumis pour le CTPG. Le CTPG **EST donc CONVENU** de prolonger la date limite de soumission des documents pour le CTPG au 19 avril, à titre exceptionnel, en 2024.

8. Le CTPG a également pris note du document d'information IOTC-2024-TCMP08-INFO2, qui résume les résultats de la réunion du groupe de travail sur l'ESG qui s'est tenue du 10 au 13 avril 2024. La réunion a discuté des révisions et des analyses supplémentaires effectuées sur l'évaluation de la Stratégie de gestion du listao et de l'espadon, conformément aux demandes de la TCMP07.

## 5. INTRODUCTION À L'ESG ET PRESENTATION DES RÉSULTATS DE L'ESG

9. Le CTPG a pris note d'une présentation du Président du CS qui introduit les principes de base du processus d'ESG et de la communication de ses résultats. Cette présentation a expliqué les aspects-clés des procédures de l'ESG, tels que les procédures de gestion basées sur les modèles par rapport à celles basées sur les données, les critères d'accord par rapport aux objectifs de gestion, et d'autres composantes telles que les contraintes de changement des TAC et les décalage temporels dans la mise en œuvre des TAC. En outre, elle a souligné l'importance de l'examen de routine des circonstances exceptionnelles concernant la mise en œuvre de la procédure de gestion.

10. Le CTPG a noté que le document d'information IOTC-2024-TCMP08-INF01, présentant les outils éducatifs développés pour le renforcement des capacités de l'ESG, financés par une subvention australienne (également disponible sur <https://iotc.org/educational-tools>)

## 6. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE DE GESTION/DES MODÈLES D'EXPLOITATION ET ACTIONS NÉCESSAIRES POUR LEUR ADOPTION

### 6.1. LISTAO

11. Le CTPG a pris note de la présentation du document IOTC-2024-TCMP08-04\_Rev2, qui fait le point sur la poursuite des essais de simulation de PG pour le listao de l'océan Indien, y compris le résumé suivant fourni par les auteurs.
- « Ce document fournit des informations de base afin d'éclairer la décision de la Commission sur l'adoption d'une procédure de gestion (PG) pour le listao, comme indiqué dans le plan de travail de la Commission. Deux types de PG sont présentés. Tous deux ont des performances très similaires et sont susceptibles d'atteindre les objectifs de la Commission avec une forte probabilité. Chaque type de PG a été ajusté afin d'atteindre les objectifs de gestion pour le listao avec une probabilité de 50%, 60% ou 70% entre 2034 et 2038. Le réglage a été effectué en supposant une limite symétrique ou asymétrique à la variation autorisée du TAC. Cela a donné un total de douze PG candidates. Les tests de simulation ont indiqué que les critères de réglage détermineront l'état général du stock et le total admissible des captures (TAC) moyen. Le type de PG détermine la stabilité du TAC dans le temps, le type de PG le plus stable ayant également un maximum de captures possible plus faible. En ce qui concerne la limite asymétrique de modification du TAC, une réduction plus faible du TAC était autorisée, mais elle entraînait des modifications plus fréquentes au fil du temps ». - Voir le document pour le résumé complet.*
12. Le CTPG a noté que les travaux, qui sont en cours depuis le début de 2019, visent à concevoir une PG complète, en notant que l'actuelle HCR du SKJ (Res 21/03) n'est pas une PG. Les PG candidates discutées font l'objet de tests de simulation complets et sont conçues pour générer l'avis sur le TAC directement à partir des données sur le taux de capture.
13. Le CTPG a noté que 12 configurations de PG ont été évaluées, correspondant à une combinaison de trois critères de réglage (50 %, 60 % ou 70 % dans le quadrant cible), deux types alternatifs de PG (types "Stable" et "Cible"), et deux options de stabilité des TAC (un tampon symétrique de 15 % pour les TAC, ou un tampon asymétrique de 15 % vers le haut et de 10 % vers le bas). Les PG sont testées par rapport à 36 modèles de gestion optimale, avec un cycle de gestion de 3 ans et un décalage temporel total de 2 ans.
14. Le CTPG a noté les propriétés générales suivantes des PG :
- L'état des stocks et les captures moyennes sont principalement déterminés par des critères de réglage (50 %, 60 % ou 70 % d'être dans le quadrant cible).
  - Le type de PG "stable" peut avoir un TAC moyen plus élevé et une variabilité plus faible, tandis que le type de PG "cible" a un TAC possible plus élevé.
  - La limite asymétrique de modification des TAC a entraîné des modifications plus fréquentes des TAC, mais peut améliorer la stabilité pour le type de PG "cible" ou en présence de surcapacités. Dans l'ensemble, la limite de modification des TAC a eu l'effet le plus faible sur les résultats en matière de performance.
15. Le CTPG a noté que le test de robustesse des prises excédentaires montre que, dans tous les cas, le TAC est réduit, ce qui souligne l'importance de ne pas avoir de prises excédentaires et que la Commission s'assure que la capture totale respecte le TAC établi, par le biais d'un mécanisme supplémentaire en dehors de la PG, tel que des limites de captures par les CPC.
16. Le CTPG a noté qu'en cas de surcapture, le type de PG "cible" est plus réactif car la réduction des captures est déclenchée plus tôt que le type de PG "stable", ce qui constitue un compromis du fait qu'il est plus variable. Le CTPG a également noté que le critère d'ajustement de 70%, plus conservateur, est également plus efficace pour conserver l'état du stock en cas de surcapture.
17. Le CTPG a noté que le changement climatique n'a pas été explicitement inclus dans la PG. Le changement climatique pourrait être une des raisons des récentes estimations plus élevées du recrutement, mais, dans la

période de projection, les recrutements sont estimés à partir d'une relation de recrutement du stock à long terme. Le recrutement à long terme est plus prudent que le recrutement plus élevé observé au cours de la période récente.

18. Le CTPG a noté que le recrutement supérieur à la moyenne observé ces dernières années en raison de conditions environnementales favorables avait conduit à fixer les limites de capture totale actuelles à un niveau très élevé (628 262 tonnes) par la règle d'exploitation du listao (Résolution 21/03). Toutefois, les recrutements récents sont considérés comme une anomalie et les recrutements prévus devraient se situer autour de la moyenne à long terme sur laquelle les tests des PG sont basés. Ainsi, toutes les PG testées réduiront les limites de capture au cours de la période d'application initiale (la durée de la période dépend également de la clause de stabilité des captures).
19. Toutefois, si le recrutement continue à être élevé (et par conséquent la CPUE également élevée), le TAC ne peut pas être augmenté en raison de la forme de la PG qui présente un TAC maximal lorsque le plateau est atteint. Le CTPG s'est demandé si, dans ce cas, les circonstances exceptionnelles (CE) devraient être déclenchées. Le CTPG a noté que les CE ne sont pas déclenchées car différents niveaux de recrutement ont été testés dans l'ESG.
20. Le CTPG a noté que la CPUE utilisée pour établir le TAC pour 2027-2029 dans l'essai de la PG a pris en compte le recrutement le plus récent mais que l'augmentation de la CPUE ne se traduira pas par une augmentation du TAC étant donné que la capture peut être limitée par le plateau dans la PG.
21. Le CTPG a pris note du document d'information IOTC-2024-TCMP08-INF04, qui documente un projet de résolution proposé par l'Union européenne sur une PG pour le listao, qui doit être examiné par la Commission. La proposition est basée sur le travail actuel de l'ESG pour le listao et les éléments en attente dans cette proposition devraient être finalisés suite au retour d'information et aux conclusions de la réunion du CTPG. Le calendrier proposé pour la demande est aligné sur le cycle actuel d'évaluation du stock (par exemple, exécuter le PG en 2025, afin d'établir le TAC pour 2027 - 2029).
22. Le CTPG a noté que des décisions doivent être prises en ce qui concerne les critères de réglage, le type de PG (cible ou stable) et du TAC maximal (asymétrique ou symétrique) afin de réduire les options pour les PG qui seront examinées par la Commission.
23. Le CTPG a noté que le point de référence-cible du SKJ de 40%B<sub>0</sub> sur lequel les PG sont accordées est beaucoup plus conservateur que les points de référence basés sur le RMD utilisés pour d'autres espèces de la CTOI, étant donné que le RMD est beaucoup plus bas que 40% B<sub>0</sub>. Ainsi, lorsque les PG sont réglées pour atteindre la cible, toutes les PG sont en mesure de maintenir le stock au-dessus du niveau B<sub>RMD</sub> avec une forte probabilité. Toutes les PG testées sont également en mesure de maintenir le stock au-dessus du point de référence limite (c'est-à-dire 20% B<sub>0</sub>). C'est pourquoi la proposition de l'UE correspond à la PG avec un objectif de réglage de 50%. Toutefois, lors d'une première discussion, certains membres du CTPG ont également suggéré de conserver l'objectif de réglage de 60%, car il offre un bon compromis entre les différents objectifs de gestion. Le CTPG EST CONVENU d'exclure le critère de réglage à 70 %.
24. Le CTPG EST provisoirement CONVENU d'une PG stable, car dans l'ensemble elle fournit une série temporelle de TAC plus stable et permet également d'obtenir des captures moyennes plus élevées.
25. Le CTPG EST provisoirement CONVENU d'une stabilité asymétrique des captures, car elle permet au TAC de revenir au plateau en un seul cycle de gestion (la stabilité systématique des captures de 10% nécessitant deux cycles de gestion).
26. Considérant que toutes les PG du listao testées présentent une bonne performance en ce qui concerne l'état du stock (par exemple, toutes montrent que la biomasse du stock est supérieure au LRP avec une probabilité élevée) et qu'il existe peu de différences entre eux en ce qui concerne les autres mesures de performances dans le jeu de référence, le CTPG a noté que toutes les PG garantissent que le listao sera géré dans des limites biologiques sûres. Par conséquent, le CTPG **RECOMMANDE** à la Commission d'envisager l'adoption de la proposition de l'UE pour la PG qui a les propriétés suivantes : (i) 50% de probabilité d'être au point de référence-cible du listao en 2034-2038 (c'est-à-dire 40% B<sub>0</sub>), (ii) paramétrisation de la PG de type stable, et (iii) clause de changement du TAC asymétrique.

27. Le CTPG a noté que l'augmentation des captures de listao affectera également les stocks d'albacore et de patudo qui sont surexploités et sujets à la surpêche). Le CTPG **RECOMMANDE** que le CS étudie et incorpore les effets écosystémiques dans la prochaine révision de la PG sur le listao, étant donné que la pêche du listao aura un impact sur les captures d'autres espèces, telles que l'albacore, le patudo et les requins.
28. En outre, compte tenu du fait que, par le passé, les captures ont été supérieures aux limites recommandées, le CTPG **RECOMMANDE** à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour garantir que les captures ne dépassent pas le TAC lors de l'application de la PG.
29. Le CTPG a également **DEMANDÉ** à l'Union européenne d'inclure une disposition demandant au Comité scientifique de surveiller les recrutements futurs dans des circonstances exceptionnelles pour le listao.

## 6.2. ESPADON

30. Le CTPG a noté la présentation du document IOTC-2024-TCMP08-05\_Rev2 qui fournit une mise à jour sur la poursuite des essais de simulation de PG pour l'espadon de l'océan Indien, y compris le résumé suivant fourni par les auteurs.
- « Ce document présente les résultats de l'ESG de l'espadon de l'océan Indien, dans lequel trois procédures de gestion (PG) différentes ont été testées à l'aide de simulations. Les PG testées sont de deux types : basées sur un modèle (utilisant un modèle de production excédentaire combiné avec une règle d'exploitation) et basées sur des données (basées sur la tendance récente et la valeur d'un indice de CPUE). Deux versions de l'approche basée sur les données ont été étudiées, l'une réagissant plus rapidement que l'autre aux changements de l'indice CPUE »* - voir le document pour le résumé complet.
31. Le CTPG a noté que le modèle d'exploitation, qui était conditionné par le modèle d'évaluation de l'espadon de 2020, et actualisé jusqu'en 2023 en utilisant les récentes estimations de capture de la CTOI, était composé d'un nombre beaucoup plus important de modèles que la grille d'évaluation et a donc englobé un plus large éventail de certitudes, tel que pris en compte par le modèle d'évaluation. Le CTPG a en outre noté que les estimations de l'évaluation de 2023 étaient également bien contenues dans l'enveloppe de confiance du modèle.
32. Le CTPG a noté que deux critères de réglage (60 % et 70 % dans la zone verte de Kobe) ont été pris en compte. Pour chaque critère de réglage, trois types de PG ont été testés, une PG basé sur un modèle incorporant une HCR classique de 40-10 « Hockey stick », et deux versions de la HCR basée sur des données, correspondant à une réaction lente ou rapide à l'indice de CPUE standardisée (déterminé par des paramètres de réactivité, appliqués à la pente récente de l'indice de CPUE et à la distance par rapport à la CPUE-cible). Les PG sont testées dans l'hypothèse d'un cycle de gestion de 3 ans et d'un décalage total de 2 ans.
33. Le CTPG a noté que les paramètres de pente et de distance déterminent en grande partie le comportement de la PG basée sur les données. La PG rapide implique des changements plus importants du TAC en réponse au même niveau de changements de la CPUE. Par conséquent, la PG basée sur les données avec différents types de réactivité pourrait donner aux gestionnaires plus d'options pour réagir aux signaux ou au bruit dans la CPUE.
34. Le CTPG a noté les propriétés générales suivantes des PG :
- Toutes les PG maintiennent le stock bien au-dessus des points de référence-cible et limite et l'objectif du critère de réglage a un impact plus important que le type de PG.
  - Les PG basées sur les données ont atteint un TAC légèrement plus élevé avec une plus grande incertitude que les PG basées sur les modèles, et le TAC est plus variable pour les PG basées sur les données qui réagissent rapidement.
  - Les PG basées sur un modèle sont légèrement plus résistantes à l'impact des prises excédentaires ou à un délai supplémentaire, tandis que les PG basées sur des données sont plus résistantes à un faible recrutement.
35. Le CTPG a noté que les différents types de PG ont des comportements différents en ce qui concerne la façon dont le stock atteint l'objectif de réglage. La PG basée sur les données modifie la capture de façon incrémentielle en tant que proportion de la tendance récente et de la distance par rapport à la cible pour l'indice de CPUE. Par conséquent, la PG basée sur les données tend à augmenter progressivement les captures

(et donc la mortalité par pêche), ce qui a conduit à une performance plus élevée de la biomasse au cours de la période initiale, mais à une performance plus faible vers la fin de la période de projection. Au contraire, la PG basée sur le modèle a déterminé le TAC sur la base de ce qui permet d'atteindre l'objectif et de maintenir les captures (qui sont limitées par le plateau des captures maximales dans la HCR).

36. Le CTPG a en outre noté que la PG basée sur le modèle fixe rarement le TAC à un niveau inférieur au plateau de la HCR car le stock est dans un très bon état initial et la PG ne sera pas déclenchée tant que le stock n'aura pas été réduit à 40%  $B_0$ . Toutefois, la performance des captures serait différente si la PG était testée par rapport à un état initial différent de l'état du stock.
37. Le CTPG a noté que pour la PG basée sur le modèle, il existe un certain nombre de cas où le TAC diminue de façon significative 20 ans plus tard dans la période de projection. Il a été précisé que ces passes individuelles spécifiques ont été sélectionnées à dessein pour démontrer la dynamique de la population qui n'est pas représentée par la médiane (et l'enveloppe de confiance de 90%) qui montre un TAC stable au fil du temps. Ces passes représentent moins de 5% de l'ensemble des remontées.
38. Le CTPG a pris note du document d'information IOTC-2024-CTPG08-INF03, qui documente un projet de résolution proposé par l'Australie sur une PG pour l'espadon, à examiner par la Commission. La proposition est basée sur le travail actuel de l'ESG de l'espadon et l'élément en suspens de cette proposition devrait être finalisé après le retour d'information et les conclusions de la réunion du CTPG. Le calendrier proposé pour la demande est 2024, avec le premier TAC dérivé de la PG à appliquer pour 2026-2028.
39. Le CTPG a discuté des performances des PG en ce qui concerne les critères de réglage et le type de PG afin de réduire les options pour les PG à considérer par la Commission.
40. Le CTPG a noté que le point de référence-limite basé sur le RMD correspond à un très faible épuisement du stock selon l'évaluation du stock d'espadon, par conséquent la PG avec un objectif de réglage de 70% est considérée comme plus conservatrice et prudente. D'autre part, l'objectif de réglage de 60% conduit à des TAC plus élevés et est également cohérent avec les critères de réglage utilisés dans la PG adoptée pour le patudo.
41. Le CTPG a noté que la PG basée sur le modèle présente une moins grande résilience un échec de recrutement, ce qui pourrait entraîner un risque accru que le stock tombe en dessous du point de référence-limite. En revanche, la PG rapide, basée sur les données, montre une plus grande capacité à s'adapter aux changements de la taille du stock.
42. Le CTPG a également noté que, tandis que la PG basée sur le modèle maintient généralement un TAC constant au niveau du plateau de la règle d'exploitation (HCR) à moins qu'il n'y ait un déclin du stock, la PG basée sur les données a plus de potentiel pour augmenter le TAC en cas d'augmentation du stock. Cependant, les projections médianes de TAC sont similaires entre les deux types de PG.
43. Le CTPG a en outre noté que, bien que les PG basées sur les données sont simulées pour entraîner une réduction des niveaux de stock après la fin des années 2030, la révision de la PG dans un délai de cinq à six ans pourrait être suffisante pour évaluer efficacement la situation.
44. Après avoir examiné la performance et le compromis entre les objectifs de gestion des six procédures de gestion candidates de l'espadon, le CTPG **RECOMMANDE** à la Commission d'envisager d'adopter la proposition australienne pour une PG de l'espadon : MP1 ou MP2. Ces dernières ont les propriétés suivantes : une PG à réaction rapide, basée sur des données, avec une probabilité de 60% (MP1) ou 70% (MP2) d'être au point de référence-cible en 2034-2038.
45. Le CTPG a également noté que les changements dans les captures d'espadon affecteront également d'autres espèces, en particulier les espèces de requins. Le CTPG **RECOMMANDE** au CS d'étudier et d'incorporer les effets écosystémiques dans la prochaine révision de la PG sur l'espadon.

## 6.3. QUESTIONS GÉNÉRALES

### 6.3.1. MISE EN ŒUVRE DES PG, ACTIONS ET EXAMEN RÉGULIER DE LA MISE EN ŒUVRE

46. Le CTPG a noté que les lignes directrices adoptées sur les circonstances exceptionnelles prévoient un processus d'examen annuel et une méthode de détermination des mesures de gestion pour les situations qui sortent de la gamme des incertitudes couvertes par les tests de simulation de l'évaluation de la stratégie de gestion (ESG). De ce point de vue, il a été suggéré que si les captures atteignent le plateau dans la HCR (par exemple, le  $C_{max}$  dans la PG du listao), une augmentation substantielle de la CPUE pourrait également constituer des circonstances exceptionnelles, si l'augmentation se situe en dehors des intervalles de confiance des augmentations observées de la CPUE qui ont été testées par simulation.
47. Le CTPG a noté qu'Oman entreprend une réestimation rétrospective des prises d'albacore par sa flottille, ainsi que pour d'autres espèces telles que le listao. Cela pourrait avoir un impact sur la mise en œuvre des PG pour les espèces de la CTOI. Le CTPG EST CONVENU que les résultats de cette analyse devraient être pris en compte lors de l'examen des circonstances exceptionnelles tout au long de la mise en œuvre des PG pour les espèces concernées.

## 7. ORIENTATION FUTURE DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION

### 7.1. PLAN DE TRAVAIL

#### 7.1.1. Nouveau calendrier

48. Le CTPG a pris note du nouveau calendrier d'ESG présenté par le président du CS ainsi que l'application future des procédures de gestion à condition que les PG du SKJ et du SWO soient adoptées par la Commission la semaine suivante. Le CTPG **DEMANDE** au CS, par l'intermédiaire de son GTM, d'examiner le calendrier actuel des travaux de l'ESG et de fournir une mise à jour au CTPG en 2025 pour approbation.

#### 7.1.2. Budget et ressources nécessaires pour les développements techniques

49. Le CTPG a noté que, si les PG pour le listao et l'espadon sont adoptées et mises en œuvre, il pourrait rester des besoins en matière de recherche pour traiter les questions en suspens. Le CTPG a été informé que le budget scientifique actuel dispose d'une certaine flexibilité pour soutenir les travaux d'ESG en cours pour le listao et l'espadon en 2024 et 2025 si nécessaire.
50. Le CTPG a noté que les Maldives ont obtenu un financement pour un atelier de renforcement des capacités en matière d'ESG destiné aux gestionnaires des pêches des pays côtiers et a demandé au Secrétariat de fournir un soutien technique et de coordonner l'atelier, prévu pour la fin du mois d'août.
51. Le CTPG a noté l'engagement limité des États côtiers dans la discussion des travaux sur les ESG lors de la réunion. Le CTPG a reconnu l'importance du renforcement continu des capacités pour améliorer la sensibilisation et la compréhension du développement des PG parmi les pays côtiers. Par conséquent, le CTPG **RECOMMANDE** l'allocation de ressources pour soutenir les efforts de renforcement des capacités, afin de renforcer la participation et la contribution des pays côtiers au processus de l'ESG.

#### 7.1.3. Examen externe

52. Le CTPG a noté que l'examen de l'ESG et de la PG du BET n'avait pas commencé en raison de difficultés administratives liées à la passation des marchés et à des changements de situation du consultant. Le CTPG a noté que le groupe de travail sur l'ESG qui s'est réuni en avril a revu les termes de référence de la révision de l'ESG du BET afin que son champ d'application soit mieux aligné sur les objectifs de la révision (Annexe V de IOTC-2024-TCMP08-INF02). Le CTPG a noté que le Secrétariat de la CTOI a été chargé d'identifier des examinateurs potentiels, avec les recommandations du groupe de travail sur l'ESG.

### 7.2. PRIORITÉS

53. Le CTPG a noté que l'évaluation de la stratégie de gestion (ESG) de l'albacore n'a plus progressé en raison de plusieurs problèmes persistants concernant le modèle d'évaluation, qui constitue la base du modèle

d'exploitation. En février 2023, des experts externes ont procédé à un examen de l'évaluation du stock d'albacore et ont fourni des suggestions pour améliorer le modèle. Ces recommandations d'experts pourront être intégrées dans l'élaboration de l'ESG de l'albacore.

54. Le CTPG a noté que si la Commission adopte des procédures de gestion pour le listao et l'espadon, l'accent des efforts de l'ESG sera déplacé vers le germon et l'albacore. Le CTPG a également été informé des progrès de l'ESG du germon, qui examine actuellement une nouvelle méthode visant à conditionner le modèle d'exploitation séparément du modèle d'évaluation.

### 7.3. PROCESSUS ET FUTURES RÉUNIONS DU CTPG

55. Le CTPG a pris note d'une présentation du président du CS sur les résultats de la réunion virtuelle du petit groupe de travail sur la présentation de l'ESG qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> février 2024. Le président du CS a rappelé au CTPG qu'en 2023, la Commission a approuvé la création de ce petit groupe de travail pour discuter et convenir des moyens d'améliorer la communication entre les scientifiques et les gestionnaires. Le CTPG a noté que les discussions du groupe se sont concentrées sur la rationalisation des présentations, l'amélioration de l'engagement avec les gestionnaires, et a suggéré des options alternatives pour le renforcement des capacités afin d'améliorer la compréhension des gestionnaires des processus de l'ESG.
56. Compte tenu de l'état d'avancement des travaux sur l'ESG pour les espèces de la CTOI, la CTPG **RECOMMANDE** qu'un CTPG virtuel soit convoqué au début de 2025 en mettant l'accent sur le germon, si le CS convient que des progrès suffisants ont été accomplis, et qu'un CTPG d'une journée soit convoqué à la suite de la session de la Commission en 2025. La CTPG **RECOMMANDE** également que le GTM(ESG) se tienne en mars/avril et que la prochaine réunion du CTPG comprenne une composante de renforcement des capacités, en tenant compte des options suggérées par le petit groupe de travail.

## 8. ADOPTION DU RAPPORT

57. Le rapport de la 8<sup>e</sup> réunion du Comité technique sur les procédures de gestion de la CTOI (IOTC-2024-TCMP08-R) a été adoptée le 14 mai 2024.

## APPENDICE 1

### LISTE DES PARTICIPANTS

**PRÉSIDENTE**

Mme Riley Jung-Re  
riley1126@korea.kr

**PRÉSIDENT DU CTPG**

M. Toshihide Kitakado  
Tokyo University of Marine  
Science and Technology  
kitakado@kaiyodai.ac.jp

**AUSTRALIE****Chef de délégation**

M. George Day  
Department of Agriculture,  
Fisheries and Forestry  
George.day@aff.gov.au

**Suppléant**

M. Patrick Sachs  
Department of Agriculture,  
Fisheries and Forestry  
Patrick.sachs@aff.gov.au

**Conseillers**

M. Neil Hughes  
Department of Agriculture,  
Fisheries and Forestry  
Neil.hughes@aff.gov.au

M. Don Bromhead  
Australian Bureau of Agricultural  
and Resource Economics and  
Sciences  
Don.Bromhead@aff.gov.au

M. Ashley WilliaMme  
Commonwealth Scientific and  
Industrial Research Organisation  
Ashley.WilliaMme@csiro.au

Mme Ann Preece  
Commonwealth Scientific and  
Industrial Research Organisation  
ann.preece@csiro.au

Mme Lakshmi Gudipati  
Department of Agriculture,  
Fisheries and Forestry  
Lakshmi.gudipati@aff.gov.au

M. Terry Romaro OAM  
Ship Agencies Australia  
terry@saa.com.au

M. Kim Newbold  
Hawkness Pty Ltd  
knewbold@wn.com.au

**BANGLADESH****Chef de délégation**

M. Khaled Kanak  
Ministry of Fisheries and Livestock

mkkanak2003@yahoo.com

**CHINE****Chef de délégation**

M. Ming Zhao  
Ministry of Agriculture and Rural  
Affairs  
bofdwf@126.com

**Conseillers**

M. Xiaobing Liu  
Shanghai Ocean University  
xiaobing.liu@hotmail.com

M. Jiangfeng Zhu  
Shanghai Ocean University  
jfzhu@shou.edu.cn

M. Feng Wu  
Shanghai Ocean University  
fwu@shou.edu.cn

Mme Yanan Li  
Shanghai Ocean University  
liyananxiada@yeah.net.cn

Mme Yang Wang  
Shanghai Ocean University  
yan-wang@shou.edu.cn  
Mme Qiuning Li  
China Overseas Fisheries  
Association  
liqiuning@cofa.net.cn

**COMORES****Chef de délégation**

M. Kamal Thabiti Soudjay  
Direction Générale des Ressources  
Halieutiques  
thabitik@yahoo.fr

**UNION EUROPÉENNE****Chef de délégation**

M. Marco Valletta  
DG MARE, B2  
marco.valletta@ec.europa.eu

**Suppléant**

M. Gorka Merino  
AZTI  
gmerino@azti.es

**Conseillers**

Mme Laura Marot  
DG MARE, B2  
laura.marot@ec.europa.eu

M. Benoit Marcoux  
DG MARE, B2  
benoit.marcoux@ec.europa.eu

Mme Delphine Goguet

DG MARE Fishery Attaché,  
Mauritius  
Delphine.GOGUET@ec.europa.eu

Mme Daniela Costa  
Conselho Consultivo para as  
Regiões Ultraperiféricas  
dcosta@ccrup.eu

M. Ismael Yagüe Sabido  
Spanish Administration  
iyague@mapa.es

M. José Carlos Baez  
Spanish Scientific Institute  
josecarlos.baez@ieo.csic.es

Mme Juliette Haziza  
DGAMPA  
juliette.haziza@mer.gouv.fr

M. Alexis Paumier  
DGAMPA  
alexis.paumier@agriculture.gouv.f  
r

M. Anertz Muniategi  
ANABAC  
anertz@anabac.org

**FRANCE(TOM)****Chef de délégation**

Mme Lucie Orozco  
Secrétariat D'Etat chargé de la  
mer et de la biodiversité  
lucie.orozco@mer.gouv.fr

**Suppléant**

M. Francis Marsac  
IRD  
francis.marsac@ird.fr

**INDE****Suppléant**

M. J. Jayshankar  
Central Marine Fisheries Research  
Institute  
jjsankar@gmail.com

**Conseillers**

M. Shoba Kizhakudan  
Central Marine Fisheries Research  
Institute  
shoba.joe@icar.gov.in

Mme Niyati Joshi  
Department of Fisheries  
niyati.joshi@nic.in

M. P. Shinoj  
Central Marine Fisheries Research  
Institute

pshinoj@gmail.com

M. Sijo Varghese  
Ministry of Fisheries, Animal  
Husbandry & Dairying  
varghesejsi@hotmail.com

M. Muktha M.  
Central Marine Fisheries Research  
Institute  
muktham@gmail.com

M. S. Surya  
Central Marine Fisheries Research  
Institute  
revandasurya@gmail.com

#### INDONÉSIE

##### **Chef de délégation**

Mme Puteh Suadela  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
putuhsuadela@gmail.com

##### **Suppléant**

Mme Riana Handayani  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
daya139@yahoo.co.id

##### **Conseillers**

M. Indra Jaya  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
indrajaya123@gmail.com

M. Febrianto Wardhana Utama  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
ipeb38@gmail.com

M. Singgih Prihadi Aji  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
singgih.pa@gmail.com

M. Asep Supriadi  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
asep.supriadi@kfp.go.id

Mme Deliani Puteri Awaliyah  
Ministry of Foreign Affairs  
deliani.puteri@kemlu.go.id

#### IRAN (RÉP. ISLAMIQUE D')

##### **Chef de délégation**

M. Fariborz Rajaei  
Iran Fisheries Organisation  
rajaeif@gmail.com

#### JAPON

##### **Chef de délégation**

Mme Sayako Takeda  
Fisheries Agency  
sayako\_takeda590@maff.go.jp

##### **Suppléant**

M. Kimiyoshi Hiwatari  
Fisheries Agency  
kimiyosi\_hiwatari190@maff.go.jp

##### **Conseillers**

Mme Yuka Matsuzawa  
Fisheries Agency  
yuka\_matsuzawa450@maff.go.jp

M. Takayuki Matsumoto  
Fisheries Resources Institute  
matsumoto\_takayuki77@fra.go.jp

M. Naruhito Okuda  
Japan Far Seas Purse Seine Fishing  
Association  
n-okuda@kaimaki.or.jp

#### KENYA

##### **Suppléant**

M. Davies Makilla  
Blue Economy Development  
dmmakilla@yahoo.com

##### **Conseillers**

Mme Lucy Obungu  
State Department for the Blue  
Economy and Fisheries  
lucyobungu@gmail.com

M. Stephen Ndegwa  
State Department for the Blue  
Economy and Fisheries  
ndegwafish@yahoo.com

#### CORÉE

##### **Chef de délégation**

Mme Jiyoung Oh  
Ministry of Oceans and Fisheries  
im5g0@korea.kr

##### **Suppléant**

M. Taehoon Won  
Ministry of Oceans and Fisheries  
th1608@korea.kr

##### **Conseillers**

Mme Soomin Kim  
Korea Overseas Fisheries  
Cooperation Center  
soominkim@kofci.org

Mme Seung-Eun Summer Lee  
Korea Overseas Fisheries  
Cooperation Center  
slee492@kofci.org

Dr Jeong-Ho Park  
National Institute of Fisheries  
Science  
marinebio@korea.kr

Dr Jung-Hyun Lim  
National Institute of Fisheries  
Science  
jhl1@korea.kr

#### MADAGASCAR

##### **Chef de délégation**

M. Mahefa Solofoniaina  
Randriamiarisoa  
Ministère des pêches et de  
l'économie bleue  
sgpt.dp.mrhp@gmail.com

##### **Suppléant**

M. Marolova Antoine  
Rasolomampionona  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
lovastat.mrhp@gmail.com

##### **Conseillers**

M. Aina Rasamizafy  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
ainarasamizafy@gmail.com

Mme Vola Rakotonjanahary  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
rvolanjanahary@gmail.com

M. Andrianaivonavalona  
Rakotoniaina  
Ministry of Marine Affairs and  
Fisheries  
csp-mprh@madagascar-scs-  
peche.mg

#### MALAISIE

##### **Chef de délégation**

M. Arthur Besther Sujan  
Department of Fisheries  
arthur@dof.gov.my

#### MALDIVES

##### **Chef de délégation**

M. Hussain Sinan  
Ministry of Fisheries and Ocean  
Resources  
hussain.sinan@fisheries.gov.mv

##### **Suppléant**

M. Adam Ziyad  
Ministry of Fisheries and Ocean  
Resources  
adam.ziyad@fisheries.gov.mv

##### **Conseillers**

Mme Maleeha Haleem  
Ministry of Fisheries and Ocean  
Resources  
maleeha.haleem@fisheries.gov.mv

M. Mohamed Shimal  
Maldives Marine Research  
Institute  
mohamed.shimal@mmri.gov.mv

M. Mohamed Ahusan  
Maldives Marine Research  
Institute  
mohamed.ahusan@mmri.gov.mv

#### **MAURICE**

##### **Chef de délégation**

Mme Meera Koonjul  
Ministry of Blue Economy, Marine  
Resources, Fisheries and Shipping  
mkoonjul@govmu.org

##### **Conseillers**

Mme Clivy Lim Shung  
Ministry of Blue Economy, Marine  
Resources, Fisheries and Shipping  
clivilim@yahoo.com

#### **MOZAMBIQUE**

##### **Suppléant**

M. Leonid Chimarizene  
Ministry of the Sea, Inland Waters  
and Fisheries  
leonidmz@gmail.com

##### **Conseillers**

M. Avelino Munwane  
Ministry of the Sea, Inland Waters  
and Fisheries  
avelinomunwane@gmail.com

#### **OMAN**

##### **Conseillers**

M. Al Muatasim Al Habsi  
Ministry of Agriculture, Fisheries  
Wealth and Water Resources  
muatasim4@hotmail.com

M. Ramon Gilardo  
Ministry of Agriculture, Fisheries  
Wealth and Water Resources  
ramon@g-gallardolegal.eu

#### **PAKISTAN**

##### **Chef de délégation**

M. Muhammad Farhan Khan  
Ministry of Maritime Affairs  
ta\_alalawi\_211@hotmail.com

##### **Suppléant**

M. Shahzad Atta  
Ministry of Maritime Affairs

shahzadatta.01@gmail.com

##### **Conseillers**

M. Haseeb Ur Rehman  
Marine Fisheries Department  
mhawan.mfd@gmail.com

#### **PHILIPPINES**

##### **Chef de délégation**

Mme Jennifer G. Viron  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
jennyviron@bfar.da.gov.ph

##### **Suppléant**

M. Isidro C. Tanangonan  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
itanangonan@bfar.da.gov.ph

##### **Conseillers**

Mme Maria Joy Mabanglo  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
mj.mabanglo@gmail.com

#### **SEYCHELLES**

##### **Chef de délégation**

M. Roy Clarisse  
Ministry of Fisheries and the Blue  
Economy  
rclarisse@gov.sc

##### **Suppléant**

M. Vincent Lucas  
Seychelles Fishing Authority  
vlucas@sfa.sc

##### **Conseillers**

Mme Karyss Auguste  
Seychelles Fishing Authority  
kauguste@sfa.sc

#### **SOMALIE**

Absent

#### **AFRIQUE DU SUD**

##### **Suppléant**

M. Qayiso Mketsu  
Department of Forestry, Fisheries  
and the Environment  
qaiso.mketsu@gmail.com

##### **Conseillers**

M. David Wilson  
Department of Forestry, Fisheries  
and the Environment  
davetroywilson@gmail.com

#### **SRI LANKA**

##### **Chef de délégation**

Mme Kalyani Hewapathirana

Department Of Fisheris and  
Aquatic Resources  
hewakal2012@gmail.com

##### **Suppléant**

M. Marcus Mallikage  
Department Of Fisheris and  
Aquatic Resources  
mmallikage67@gmail.com

#### **SOUDAN**

Absent

#### **TANZANIE (RÉP. UNIE DE)**

##### **Chef de délégation**

M. Zahor K. El Kharousy  
Ministry of Blue Economy and  
Fisheries  
zahor1m@hotmail.com

##### **Suppléant**

M. Emmanuel A Sweke  
Deep Sea Fisheries Authority  
emmanuel.sweke@dsfa.go.tz

##### **Conseillers**

M. Saleh A. Yahya  
Deep Sea Fisheries Authority  
saleh.yahya@dsfa.go.tz

M. Mathew O. Silas  
Deep Sea Fisheries Authority  
mathew.silas@dsfa.go.tz

M. Christian A. Nzowa  
Deep Sea Fisheries Authority  
christian.nzowa@dsfa.go.tz

M. Reginald Kwizela  
WWF Tanzania  
rkwizela@wwftz.org

#### **THAÏLANDE**

##### **Chef de délégation**

M. Pavarot Noranartragoon  
Department of Fisheries  
pavarotn@gmail.com

##### **Conseillers**

M. Wirat Sanitmajjro  
Department of Fisheries  
wiratanas@gmail.com

Mme Orawan Prasertsook  
Department of Fisheries  
orawanp.dof@gmail.com

#### **ROYAUME-UNI**

##### **Chef de délégation**

M. Marc Owen  
Department for Environment,  
Food & Rural Affairs  
Marc.Owen@defra.gov.uk

**Suppléant**

Mme Ella Smith  
Department for Environment,  
Food & Rural Affairs  
Ella.Smith@defra.gov.uk

M. Chia-Chun Wu  
jiachun@Mme1.fao.gov.tw

Dr Shih-Ming Kao

INTERNATIONAL POLE AND LINE  
FOUNDATION

M. Shiham Adam  
shiham.adam@ipnlf.org

INTERNATIONAL SEAFOOD  
SUSTAINABILITY FOUNDATION

M. Hilario Murua  
hmurua@iss-foundation.org

M. Charles Edwards  
cescapecs@gmail.com  
M. Thomas Brunel  
thomas.brunel@wur.nl

M. Paul De Bruyn  
paul.debruyn@fao.org

M. Dan Fu

M. Noël Agnel De Souza  
noel.a.desouza@gmail.com

Mme Celine Garbutt  
Celine\_garbutt@hotmail.com

Mme Anne Helene Trottiter  
a.trottier@aiic.net

Mme Sabine Bouladon  
sabinebouladon@proton.me

Mme Carol Isoux  
Carolisoux@yahoo.fr

**Conseillers**

M. Chris Mees  
Mrag  
c.mees@mrag.co.uk

**EXPERTS INVITÉS**

kaosm@udel.edu

Dr. Sheng-Ping Wang  
wsp@mail.ntou.edu.tw

**OBSERVATEURS**

SUSTAINABLE FISHERIES AND  
COMMUNITIES TRUST

M. Valentin Schatz  
v.j.schatz@gmail.com

PEW CHARITABLE TRUSTS

M. Glen Holmes  
gholmes@pewtrusts.org

M. Ashley Wilson

**CONSULTANTS DE LA CTOI**

M. Olivier Roux  
olivier@otolithe.com

**SECRÉTARIAT DE LA CTOI**

Dan.Fu@fao.org

Mme Claudette Matombe  
claudette.matombe@fao.org

**INTERPRÈTES**

M. James Moir Clark  
Mrag  
J.Clark@mrag.co.uk

**YEMEN**

Absent

Dr. Wen-Pei Tsai  
wptsai@nkust.edu.tw

awilson@pewtrusts.org

UNITED STATES OF AMERICA  
Mme Naomi Oyler  
OylerNL@state.gov

WORLDWIDE FUND FOR NATURE  
M. Umair Shahid  
ushahid@wwf.org.pk

M. Iago Mosqueira  
iago.mosqueira@wur.nl

Mme Mirose Govinden  
mirose.govinden@fao.org

**APPENDICE 2****ORDRE DU JOUR DE LA 8<sup>E</sup> SESSION DU COMITE TECHNIQUE SUR LES PROCEDURES DE GESTION****Date : 10-11 mai 2024****Lieu : Bangkok, Thaïlande (hybride)****Co-présidents : Mme Riley Kim Jung-re (Présidente de la Commission) et Dr. Toshihide Kitakado (Président du CS)**

1. OUVERTURE DE LA SESSION ET DISPOSITIONS (Co-présidents)
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION (Co-présidents)
3. ADMISSION DES OBSERVATEURS (Co-présidents)
4. DÉCISIONS DE LA COMMISSION RELATIVES AUX TRAVAUX DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION (Secrétariat de la CTOI)
  - 4.1 CONCLUSIONS DE LA 7<sup>ÈME</sup> SESSION DU CTPG
5. INTRODUCTION À L'ESG ET PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ESG
6. SITUATION DE L'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE DE GESTION / DES MODÈLES OPÉRATIONNELS ET ACTIONS NÉCESSAIRES POUR ADOPTION (Développeurs)
  - 6.1 LISTAO (CHARLIE EDWARDS)
  - 6.2 ESPADON (THOMAS BRUNEL/IAGO MOSQUEIRA)
  - 6.3 QUESTIONS GÉNÉRALES
    - 6.3.1 MISE EN ŒUVRE DES PG, ACTIONS ET EXAMEN RÉGULIER DE LA MISE EN ŒUVRE
7. FUTURE ORIENTATION DU COMITÉ TECHNIQUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION (Co-présidents)
  - 7.1 PROGRAMME DE TRAVAIL
    - 7.1.1 NOUVEAUX ÉCHÉANCIERS
    - 7.1.2 BUDGET ET RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LES DÉVELOPPEMENTS TECHNIQUES
    - 7.1.3 EXAMEN EXTERNE
  - 7.2 PRIORITÉS
  - 7.3 PROCESSUS ET FUTURES RÉUNIONS DU CTPG
8. ADOPTION DU RAPPORT (Co-présidents)

### APPENDICE 3

#### LISTE DES DOCUMENTS

Les documents sont disponibles sur la [page web du CTPG de la CTOI](#).

Document	Titre
IOTC-2024-TCMP08-01a	Projet : Ordre du jour de la 8 <sup>ème</sup> Réunion du Comité Technique sur les Procédures de Gestion
IOTC-2024-TCMP08-01b	Projet : Ordre du jour annoté de la 8 <sup>ème</sup> Réunion du Comité Technique sur les Procédures de Gestion
IOTC-2024-TCMP08-02	Projet : Liste des documents de la 8 <sup>ème</sup> Réunion du Comité Technique sur les Procédures de Gestion
IOTC-2024-TCMP08-03	Conclusions du 7 <sup>ème</sup> Comité Technique sur les Procédures de Gestion
IOTC-2024-TCMP08-04	PG candidates actualisées pour le listao de l'océan Indien (Edwards C)
IOTC-2024-TCMP08-05	Espadon de la CTOI : Mise à jour sur l'Évaluation de la Stratégie de Gestion (Brunel T, Mosqueira I)
IOTC-2024-TCMP08-INF01	Fiche informative sur l'ESG de la CTOI
IOTC-2024-TCMP08-INF02	Rapport de la 15 <sup>ème</sup> Session du Groupe de travail sur les Méthodes de la CTOI (Task Force sur l'Évaluation de la Stratégie de Gestion).
IOTC-2024-TCMP08-INF03	Sur une procédure de gestion pour l'espadon dans la zone de compétence de la CTOI
IOTC-2024-TCMP08-INF04	Sur une procédure de gestion pour le listao dans la zone de compétence de la CTOI